



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Niger

**APPEL A CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES
LAMPES D'ÉCLAIRAGE DES LOCAUX DE L'AGENCE PRINCIPALE DE
NIAMEY**

Mars 2020



I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations pour le remplacement des appareils d'éclairage classiques des locaux de l'Agence Principale de Niamey, par des appareils de basse consommation énergétique et de performances plus élevées, de type LED ou équivalent, afin de réduire les coûts des factures d'électricité.

L'appel d'offre est organisé en deux lots distincts comme suit :

- **Lot 1** : Remplacement des luminaires équipés d'ampoules à tube 0,60 m et 1,20 m .
- **Lot 2** : Remplacement des lampes autres que celles à tubes 0,60 m et 1,20 m .

II – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Les installations d'éclairage de l'Agence Principale de Niamey sont composées des types de lampes suivantes :

- 370 luminaires encastrables carrés 60 cm X 60 cm, équipe de 4 ampoules fluorescentes de 60 cm, de puissance 4 x 18 watts ;
- 55 appliques lavabos de 0,60m munies d'un interrupteur de mise en marche et d'une prise courant 1 x 18 watts
- 08 luminaires apparents 4 x 18 watts
- 318 luminaires simples 1 x 18 watts
- 524 luminaires encastrées 2 x 36 watts
- 208 luminaires apparents 2 x 36 watts
- 175 luminaires étanches 2 x 36 watts
- 123 luminaires à vasques 1 x 36 watts
- 632 luminaires simples 1 x 36 watts
- 60 luminaires étanches 1 x 36 watts
- 150 luminaires Hublots étanches E27
- 02 Projecteurs type FT 55 watts max

III – CONSISTANCE DES PRESTATIONS

L'entreprise devra procéder au remplacement de l'ensemble des lampes classiques existantes de l'Agence Principale de Niamey par des lampes, qui s'adaptent parfaitement aux installations existantes et de très basse consommation électrique (luminaires à LED en particulier).

Les travaux à exécuter se résument comme suit :

- la dépose et l'évacuation hors du site de la Banque, de l'ensemble des lampes à remplacer ;
 - la fourniture de nouvelles lampes, équipées d'ampoules de basse consommation, de type à LED, avec tous les accessoires permettant leurs fixations dans les règles de l'art au support existant de l'Agence ;
 - la pose et le raccordement des nouvelles lampes fournies ;
 - la fourniture et la pose de détecteurs de présence pour la commande de l'éclairage des toilettes ;
 - la remise en état des infrastructures à la fin des travaux (remise en état des faux plafonds, luxalons etc.)
-

IMPORTANT :

Le matériel proposé doit être de très bonne qualité et de marque d'origine THORN, PHILIPS, OSRAM ou de toute autre marque de qualité équivalente (à préciser).

Les lampes doivent avoir un indice de rendement et une température de couleur convenable pour l'éclairage des lieux de travail.

L'installation des nouveaux appareils d'éclairage devront permettre d'obtenir un éclairage lumineux conforme aux normes pour les différents types de locaux concernés.

Toute la documentation technique et les prospectus en couleur des équipements proposés seront impérativement joints aux soumissions. Toute soumission ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.

N.B : Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. L'installation ne sera acceptée que si elle est d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. A cet effet, les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

IV – NORMES ET RÈGLEMENTS

Les équipements ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes en vigueur dans le domaine, notamment :

- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique
- la norme EN 62471 relative à la sécurité photo-biologique des lampes et des appareils utilisant les lampes fluorescentes ;
- la norme IEC 62776 relative aux lampes à LED conçues pour remplacer des lampes fluorescentes ;
- la norme NF EN 12464-1 relative à l'éclairage des lieux de travail ;
- la norme NF C 15 100 relatives aux installations électriques de basse tension.

V – RECEPTION – GARANTIE

La réception ne pourra être prononcée qu'après le constat de la livraison et de l'installation conforme du matériel.

L'entreprise garantira les ampoules LED sur une durée de 3 années minimum à compter de la date de réception provisoire. Durant cette période, la fourniture de toute pièce, son remplacement ou toute réparation seront entièrement à la charge du fournisseur.

Important :

L'entreprise attributaire du marché devra impérativement joindre, à la livraison de la commande, le certificat du fabricant attestant l'originalité du matériel.

Il devra également, avant signature du marché, présenter pour approbation les échantillons du matériel à livrer (luminaires, ampoules, détecteurs, etc.) .

A cet égard, la BCEAO se réserve le droit de faire effectuer des tests de vérification de l'authenticité de ce matériel par des organismes spécialisés.

VI – EXIGENCE DE L'OFFRE

Votre offre devra, sous peine de rejet :

- indiquer les caractéristiques (marque, type et spécifications techniques) des lampes proposées (supports et ampoules) ;
 - indiquer les prix unitaires et totaux HT/ HDD en FCFA des luminaires ;
 - préciser la durée de vie et la garantie proposée pour les tubes LED ;
 - être accompagnée de la documentation technique du matériel proposé ;
 - être accompagnée d'un certificat de conformité des équipements proposés, attestant leur originalité et indiquant leurs garanties et d'éventuelles accréditations et autres autorisations des fabricants, pour commercialiser et/ou installer les équipements ;
 - être accompagnée de la liste des références techniques similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent.
-

VI. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (à titre indicatif)

Lot 1 : Remplacement des luminaires équipés d'ampoules à tube 0,60 m et 1,20 m

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire FCFA	Prix total FCFA
1	Luminaires encastrables (60 cm X 60 cm) conçus pour 4 x 4 tubes de 0,60 m LED, munis de dispositif de fixation sur faux-plafond et équipés de grilles réflecteurs haut rendement.	370		
2	Réglettes LED simples de 1 x 0,60 m	318		
3	Réglettes LED applique lavabos de 1 x 0,60 m muni d'un interrupteur et d'une PC	55		
4	Réglettes LED apparentes 4 x 0,60 m	8		
5	Réglettes LED encastrées 2 x 1,20 m	524		
6	Réglettes LED apparentes 2 x 1,20 m	208		
7	Réglettes LED étanches 2 x 1,20 m	175		
8	Réglettes LED étanches 1 x 1,20 m	60		
9	Réglettes LED simples de 1 x 1,20 m	632		
10	Réglettes LED à vasques 1 x 1,20 m	123		
11	Ampoules LED 0,60 m	2070		
11	Ampoules LED 1,20 m	3900		
11	Main d'oeuvre pour l'installation du matériel et la remise en état des infrastructures	FF		
12	Reprise des luminaires et ampoules déposés (en moins-value)	FF		
Montant total HT/HDD (FCFA)				

Lot 2 : Remplacement des lampes autres que celles à tubes 0,60 m et 1,20 m

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire FCFA	Prix total FCFA
1	Lampes LED équipées d'ampoules pour remplacement des Lampes E27 Hublots étanches actuelles	150		
2	Spot LED encastrées E27	46		
3	Projecteurs pour remplacement des Projecteurs FT 55W existants	2		
4	Détecteurs de présence pour la commande de l'éclairage des sanitaires	75		
5	Main d'oeuvre pour l'installation du matériel et la remise en état des infrastructures	FF		
6	Reprise des luminaires et ampoules déposés (en moins-value)	FF		
Montant total HT/HDD (FCFA)				

NB : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire.

Par ailleurs, les soumissionnaires peuvent proposer toutes autres offres en variante, à condition que celles-ci soient suffisamment expliquées par une note faisant ressortir son intérêt pour la Banque.